

4MOVING BIOTECH

Société par actions simplifiée au capital social de 649 701,77 euros
Siège social : 1, rue du Professeur Calmette, 59800 Lille
887 699 759 RCS Lille Métropole

(la "**Société**")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2025

[...]

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée,

après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

et après avoir eu une présentation des rapports de la présidente et avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tel qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, ou résumées dans ces rapports,

prend acte qu'aucune dépense et charge non déductible fiscalement en application des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

(Quitus à la présidente et au directeur général de la Société)

L'Assemblée,

comme conséquence de la résolution précédente,

donne quitus entier et sans réserve :

- à Madame Revital Rattenbach pour l'exécution de sa mission de présidente de la Société du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- à Monsieur Luc Boblet pour l'exécution de sa mission de directeur général de la Société de la date de sa nomination le 21 juin 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- à Monsieur Francis Berenbaum pour l'exécution de sa mission de directeur général de la Société du 1er janvier 2024 au 21 juin 2024, puis pour l'exécution de sa mission de directeur général délégué de la Société du 21 juin 2024 au 31 décembre 2024.

[...]

TROISIEME RESOLUTION
(*Affectation du résultat*)

L'Assemblée,

connaissance prise du rapport de la présidente sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport du commissaire aux comptes sur lesdits comptes,

décide :

- d'affecter la perte de l'exercice clos, soit (732 923) euros, en totalité sur le poste "*prime d'émission*", qui passera ainsi de la somme de 1 841 372 euros à la somme de 1 108 449 euros ;
- d'imputer une somme de 1 108 449 euros figurant au compte « *Report à Nouveau* » sur le poste « *prime d'émission* », étant précisé que :
 - le poste « *report à nouveau* » s'élèvera après cette imputation à 153 356 euros ;
 - le poste « *prime d'émission* » sera nul ;

rappelle qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue depuis l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés.

[...]

QUATRIEME RESOLUTION
(*Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce*)

L'Assemblée,

connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,

approuve le rapport spécial du commissaire aux comptes, tel qu'il lui a été présenté, et les conventions qui y sont mentionnées.

[...]

SIXIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée,

décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

[...]

* *

*

[...]

[...]

MADAME REVITAL RATTENBACH
Présidente

Signé par :

ED48E884185A44B...

Comptes Annuels 2024

Restoring mobility
for a better quality
of life



4Moving Biotech



Signé par :

ED48E884185A44B...

Comptes annuels de la société

BILAN ACTIF

(En K€)		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort-Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles	7 834	532	7 302	4 785
	<i>Frais d'établissement</i>	117	86	31	54
	<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>	1 170	446	724	734
	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	6 547	-	6 547	3 997
	Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
	Immobilisations Financières	-	-	-	-
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 834	532	7 302	4 785
ACTIF CIRCULANT	Stocks	-	-	-	-
	Creances	1 549	-	1 549	750
	<i>Clients et comptes rattachés</i>	-	-	-	-
	<i>Autres créances</i>	1 549	-	1 549	750
	Disponibilités	236	-	236	486
	Charges constatées d'avance	8		8	15
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 794	-	1 794	1 250
	TOTAL ACTIF	9 628	532	9 096	6 035



Comptes annuels de la société

BILAN PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023
(En K€)	Net	Net
Capital social	626	626
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 841	1 741
Réserve légale	-	-
Report à nouveau	-1 262	-861
RESULTAT DE L'EXERCICE	-733	-401
Subventions d'investissement	1 182	848
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 655	1 954
Avances conditionnées	788	338
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	788	338
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
Emprunts obligataires convertibles	1 186	976
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	0
Emprunts et dettes financières divers	1 847	96
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 498	2 621
Dettes fiscales et sociales	122	52
TOTAL DETTES	6 653	3 744
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL	-	-
TOTAL PASSIF	9 096	6 035



Comptes annuels de la société

COMPTE DE RESULTAT

	2024	2023
(En K€)	Net	Net
Chiffre d'affaires net	-	-
Autres produits	0	0
Total des produits d'exploitation	0	0
Autres achats et charges externes	607	411
Impôts, taxes et versements assimilés	3	1
Salaires et traitements	331	82
Charges sociales	136	31
Dotations aux amortissements et aux provisions	147	122
Autres charges	40	1
Total des charges d'exploitation	1 264	649
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 264	-649
Différences positives de change	1	6
Total des produits financiers	1	6
Intérêts et charges assimilées	116	45
Différences négatives de change	2	4
Total des charges financières	117	49
RESULTAT FINANCIER	-117	-43
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-1 381	-692
Total des produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	1
Total des charges exceptionnelles	-	1
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-1
Impôts sur les bénéfices	-648	-292
RESULTAT NET	-733	-401



Annexes aux comptes annuels de la société

Évènements significatifs de l'exercice

- **Activité**

Fondée en 2020, 4Moving Biotech est une société de biotechnologie française spécialisée dans le développement de traitements innovants contre l'arthrose.

L'approche de 4Moving repose sur le repositionnement de molécules déjà validées, une stratégie qui réduit significativement les risques liés au développement de nouveaux médicaments tout en optimisant les délais et les coûts de mise sur le marché.

Son actif, 4P004, est un candidat médicament visant à ralentir la progression de la maladie dans l'arthrose du genou.

Au cours de l'exercice 2024, 4Moving Biotech a franchi une étape clé dans le développement de son produit en entamant les préparatifs et le lancement de la phase clinique 2a. Cette phase représente une avancée majeure dans le processus de validation du produit et vise à évaluer son efficacité et sa tolérance sur un échantillon élargi de patients.

Elle a été précédée de plusieurs jalons stratégiques, notamment des échanges avec les autorités réglementaires européennes dans le cadre des Scientific Advices et discussions du potentiel statut PRIME, attestant de la pertinence du plan de développement.

Par ailleurs, des discussions pré-IND menées avec les autorités américaines ont confirmé la viabilité du plan de développement et validé les orientations stratégiques du projet.

En parallèle, 4Moving Biotech a initié le développement d'une formule propriétaire visant à renforcer la propriété intellectuelle du produit.

M. Luc BOBLET a été nommé CEO de la société. Cette nomination s'inscrit dans une volonté de renforcer la stratégie de développement et d'innovation de l'entreprise.

- **Financement**

En 2023, 4Moving Biotech a obtenu, de la part de BPI France, une Aide au Développement Deeptech (ADD) d'un montant total de 1,5 million d'euros, composée d'avances remboursables et de subventions. Un premier versement de 450 k€ a été réalisé le 28 juillet 2023. En 2024, la société a perçu un deuxième versement de 600 k€ le 10 avril 2024.

Principes et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et en application des principes fondamentaux :

- Image fidèle,
- Comparabilité,
- Continuité d'activité,
- Régularité,
- Sincérité,



- Prudence,
- Permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations financières sont présentées en milliers d'euros (k€) sauf indication contraire. Elles ont été arrêtées par la Présidente en date du xx mai 2025 dans une perspective de continuité de l'exploitation.

Principe de continuité de l'exploitation

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance via diverses augmentations de capital, l'obtention d'aides publiques sous la forme de subventions ou d'avances remboursables, et le remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche.

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 1,6 million d'euros et la trésorerie disponible à 0,2 million d'euros.

La Société recherche activement des financements additionnels pour poursuivre et surtout accélérer ses travaux de recherche et développement. Ces financements pourront prendre la forme d'augmentations de capital, de financements bancaires ou obligataires, de contrats de collaboration, licences et développement, ou encore de subventions ou avances remboursables.

Dans ce contexte, et sur la base des prévisions de trésorerie révisées pour 2025, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation au moins pour les douze prochains mois.



PRINCIPALES METHODES UTILISEES ET COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition initial.

À la clôture des comptes, lorsque des événements ou des évolutions de marché laissent présager la nécessité d'une dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, les revenus futurs escomptés de l'activité concernée sont comparés à la valeur nette de ses actifs. Le cas échéant, les immobilisations correspondantes font l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour les ramener à leur valeur d'utilité.

- Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges d'exploitation. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- Intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- Capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- Évaluation fiable des dépenses de développement.

Au 31 décembre 2024, les immobilisations incorporelles s'élèvent à 7 834 K€ en valeur brute et 7 302 K€ en valeur nette. Elles sont principalement constituées des coûts liés aux études cliniques et précliniques, ainsi qu'aux activités CMC, réglementaires et à l'acquisition des licences sur brevets ou dépôts de brevets.

(En K€)	Tableau des immobilisations			
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 170	2 664	-	7 834
Frais d'établissement et de développement	117			117
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 053	2 664		7 718

(En K€)	Tableau des amortissements			
	À l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	385	147	-	532
Frais d'établissement et de développement	62	23		86
Autres postes d'immobilisations incorporelles	322	124		446

Les licences sur brevets et les coûts liés au dépôt de brevets sont amortis linéairement sur une période allant de 2,5 à 12 ans.

Les frais d'établissement sont amortis sur une période de 5 ans.



Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du taux de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agit d'une perte ou d'un profit potentiel. Dans le cas d'une perte potentielle, une provision pour perte de change est constatée.

Les créances litigieuses, contentieuses ou douteuses du fait de leur antériorité, font l'objet de dépréciations en fonction du risque de non-recouvrement.

- Créances

A la clôture 2024, Les autres créances s'élèvent à 1,5 million d'euros, incluant notamment la créance relative au Crédit d'Impôt Recherche 2024 pour 0,7 million d'euros et la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour 0,7 million d'euros.

(En K€)	Échéances des créances		
	Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
De l'actif immobilisé	-	-	-
De l'actif circulant	1 557	1 557	-
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances			
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	1 548	1 548	-
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	8	8	
Total Général	1 557	1 557	-

L'exhaustivité des créances au bilan a une date d'échéance inférieure à un an.

- Dettes
 - Avances remboursables

Le détail des avances remboursables inscrites au Bilan en Autres Fonds Propres se présente comme suit :

(En K€)	Avances Remboursables			
	À l'ouverture de l'exercice	Encaissements	Remboursements	À la clôture de l'exercice
Avance BPI France	338	450	-	788
TOTAL	338	450	-	788

Au 31 décembre 2024, l'intégralité de cette avance remboursable est exigible à plus de 5 ans.

- Dettes à court et long termes

La ventilation des dettes à court et long termes est présentée dans le tableau suivant :



(En K€)	Etat des dettes			
	Brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts Obligataires (1)	1 186	19	1 167	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1	1		
Emprunts et dettes financières diverses	1 847	1 847		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 498	3 498		
Dettes fiscales et sociales	122	122		
Autres dettes (3)				
TOTAL	6 653	5 486	1 167	-
(1) Dont emprunts souscrits en cours d'exercice	150			
(2) Dont emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Capitaux Propres

- Tableau de passage des capitaux propres

(En K€)	Tableau de passage des capitaux propres						À la clôture de l'exercice
	À l'ouverture de l'exercice	Affectation N-1	Augmentation de capital	Emission BSA	Autres variations	Résultat N	
Capital	626						626
Primes liées au capital et réserves	1 741			100			1 841
Report à nouveau	-861	-401					-1 262
Résultat	-401	401				-733	-733
Subventions d'investissement	848				334		1 182
TOTAL	1 954	-	-	100	334	-733	1 655

- Nombre d'actions ordinaires composant le capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social de 4Moving Biotech est divisé en 62 640 100 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 euro.

Ce nombre d'actions, sur une base non diluée, s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société.

- Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise :

Typologie	BSPCE 2021	BSPCE 2024
Date de l'Assemblée Générale / Décisions de l'associé unique	17-mars-21	21-juin-24
Nombre d'options autorisées	3 009 200	3 455 226
Date d'attribution	17/03/2021	01/07/2024
Nombre d'options attribuées	3 009 200	3 109 702
Nombre de bénéficiaires	1	4
Date d'expiration	17/03/2031	21/06/2034
Nombre de titres annulés /caducs	-	-
Nombre de titres exercés	-	-
Nombre de titres valides et non encore exercés	3 009 200	3 109 702
Nombre d'actions maximum à émettre correspondant	3 009 200	3 109 702
Prix de souscription par action	0,14	1,23
Vesting	n.a.	n.a.
Conditions de performance	n.a.	n.a.
Condition de présence	n.a.	Oui



La société a également émis d'autres instruments financiers mais ne peut fournir le nombre d'actions potentielles à émettre, les conditions d'exercices nécessaire au calcul n'étant pas connues à la date de clôture 2024.

Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face à des obligations légales ou implicites, résultant d'événements passés existant à la date de la clôture et pour lesquels une sortie de ressources est probable.

Au 31 décembre 2024, comme l'année précédente, la société n'a pas identifié de risque nécessitant l'enregistrement d'une provision.



Autres revenus – Subvention

Depuis sa création et en raison de son caractère innovant, la Société reçoit des aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques, telles que la Banque Publique d'Investissement, destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en « Subvention d'investissements » sur l'exercice.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche et développement sont activés au bilan lorsqu'ils respectent les 6 critères d'activation du Plan Comptable Général (voir note dédiée au bilan).

Les frais de recherche et développement ont été reconnus au bilan pour un total de 2 664 k€ sur l'exercice 2024.

Effectif

Sur l'année 2024, l'effectif moyen de la Société s'élève à 3,2 contre 2,4 pour l'année 2023 (y compris mandataires sociaux, hors personnel mis à disposition par 4P-Pharma, stagiaires et apprentis).

Crédit Impôt Recherche

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code général des impôts relatives au Crédit d'Impôt Recherche. Le Crédit d'Impôt Recherche a représenté un produit de 648 k€ sur 2024 contre 292 k€ en 2023.

Accroissements et allègements non comptabilisés de la dette future d'impôt (en base)

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2024. Compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 25%, l'économie d'impôt future est approximativement de 0,8 million d'euros.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 15 % pour la première tranche inférieure à 42 500 euros et 25 % pour la tranche supérieure à 42 500 euros.

Engagements donnés et reçus

Les engagements donnés de la Société ne sont pas communiqué car cela conduirait à communiquer des informations confidentielles.

Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

La rémunération allouée au mandataire social de la Société n'est pas donnée car elle conduirait à communiquer une rémunération individuelle.



Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes relatifs à la certification des comptes annuels 2024 et aux services autres que la certification des comptes s'élève respectivement à 6,5 k€ et 4 k€.

Evènements Post-Clôture

En juin 2024, Satt Lutech a souscrit un BSA pour 100 k€ par compensation de créance. Ce BSA a été exercé en janvier 2025, générant une augmentation de capital de 1 040,50 €.

Par ailleurs, 4Moving Biotech bénéficie d'un financement dans le cadre du programme Eurostar. A ce titre, la société a encaissé en février 2025 le solde de la subvention, s'élevant à 183 K€.

En février 2025, la Société a réalisé une augmentation de capital de 1 m€ dont un montant nominal de 6 849,32 euros (portant le capital d'un montant de 627 441,50 euros à un montant de 634 290,82 euros) et une prime d'émission de 993 151,40 euros.

En mars 2025, la Société a réalisé une augmentation de capital de 2m€ dont un montant nominal de 13 698,63 € et une prime d'émission de 1 986 301,35 €, intégralement souscrite par la société mère 4P-Pharma, incluant 1m€ par compensation avec des comptes courants et 1m€ en numéraire.

Enfin, la Société a eu en avril 2025 la confirmation de l'obtention d'un financement d'un montant total de 7,6 millions d'euros dans le cadre du programme France 2030. Ce financement composé d'avances remboursables (52%) et de subventions (48%) permettra d'accélérer le développement clinique de son candidat médicament contre l'arthrose du genou.





4MOVING BIOTECH

Société par actions simplifiée
au capital de 634.290,82 euros

Siège social : Campus de l'Institut Pasteur de Lille
1, rue du Professeur Calmette
59000 Lille

887 699 759 RCS LILLE METROPOLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 23 MAI 2025

L&W Associés

Société par actions simplifiées d'Expertise comptable
et de Commissariat aux comptes au capital de 2.000 euros
SIRET : 948 648 639 00029

4MOVING BIOTECH

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 23 MAI 2025

A l'Assemblée générale de la société 4MOVING BIOTECH,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4MOVING BIOTECH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Immobilisations incorporelles » du chapitre « Principales méthodes utilisées et commentaires sur les comptes » de l'annexe qui expose les modalités d'évaluation des frais de recherche et développement activés ainsi que leur impact sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables appliquées et des estimations significatives retenues par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables, leur correcte application et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations ainsi que les informations fournies dans l'annexe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société⁸ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nanterre, le 15 mai 2025

L&W Associés

Signé par Ludovic Andreopa
Le 15/05/2025

ID: tx_dDxZOgxZVwny



Ludovic ANDREOPA
Commissaire aux comptes



Comptes annuels de la société

BILAN ACTIF

(En K€)		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort-Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles	7 834	532	7 302	4 785
	Frais d'établissement	117	86	31	54
	Concessions, brevets et droits similaires	1 170	446	724	734
	Autres immobilisations incorporelles	6 547	-	6 547	3 997
	Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
	Immobilisations Financières	-	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		7 834	532	7 302	4 785
ACTIF CIRCULANT	Stocks	-	-	-	-
	Creances	1 549	-	1 549	750
	Clients et comptes rattachés	-	-	-	-
	Autres créances	1 549	-	1 549	750
	Disponibilités	236	-	236	486
Charges constatées d'avance		8		8	15
TOTAL ACTIF CIRCULANT		1 794	-	1 794	1 250
TOTAL ACTIF		9 628	532	9 096	6 035



Comptes annuels de la société

BILAN PASSIF

(En K€)	31/12/2024	31/12/2023
	Net	Net
Capital social	626	626
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 841	1 741
Réserve légale	-	-
Report à nouveau	-1 262	-861
RESULTAT DE L'EXERCICE	-733	-401
Subventions d'investissement	1 182	848
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 655	1 954
Avances conditionnées	788	338
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	788	338
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
Emprunts obligataires convertibles	1 186	976
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	0
Emprunts et dettes financières divers	1 847	96
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 498	2 621
Dettes fiscales et sociales	122	52
TOTAL DETTES	6 653	3 744
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL	-	-
TOTAL PASSIF	9 096	6 035



Comptes annuels de la société

COMPTE DE RESULTAT

	2024	2023
	Net	Net
(En K€)		
Chiffre d'affaires net	-	-
Autres produits	0	0
Total des produits d'exploitation	0	0
Autres achats et charges externes	607	411
Impôts, taxes et versements assimilés	3	1
Salaires et traitements	331	82
Charges sociales	136	31
Dotations aux amortissements et aux provisions	147	122
Autres charges	40	1
Total des charges d'exploitation	1 264	649
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 264	-649
Différences positives de change	1	6
Total des produits financiers	1	6
Intérêts et charges assimilées	116	45
Différences négatives de change	2	4
Total des charges financières	117	49
RESULTAT FINANCIER	-117	-43
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-1 381	-692
Total des produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	1
Total des charges exceptionnelles	-	1
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-1
Impôts sur les bénéfices	-648	-292
RESULTAT NET	-733	-401



Annexes aux comptes annuels de la société

Évènements significatifs de l'exercice

- **Activité**

Fondée en 2020, 4Moving Biotech est une société de biotechnologie française spécialisée dans le développement de traitements innovants contre l'arthrose.

L'approche de 4Moving repose sur le repositionnement de molécules déjà validées, une stratégie qui réduit significativement les risques liés au développement de nouveaux médicaments tout en optimisant les délais et les coûts de mise sur le marché.

Son actif, 4P004, est un candidat médicament visant à ralentir la progression de la maladie dans l'arthrose du genou.

Au cours de l'exercice 2024, 4Moving Biotech a franchi une étape clé dans le développement de son produit en entamant les préparatifs et le lancement de la phase clinique 2a. Cette phase représente une avancée majeure dans le processus de validation du produit et vise à évaluer son efficacité et sa tolérance sur un échantillon élargi de patients.

Elle a été précédée de plusieurs jalons stratégiques, notamment des échanges avec les autorités réglementaires européennes dans le cadre des Scientific Advices et discussions du potentiel statut PRIME, attestant de la pertinence du plan de développement.

Par ailleurs, des discussions pré-IND menées avec les autorités américaines ont confirmé la viabilité du plan de développement et validé les orientations stratégiques du projet.

En parallèle, 4Moving Biotech a initié le développement d'une formule propriétaire visant à renforcer la propriété intellectuelle du produit.

M. Luc BOBLET a été nommé CEO de la société. Cette nomination s'inscrit dans une volonté de renforcer la stratégie de développement et d'innovation de l'entreprise.

- **Financement**

En 2023, 4Moving Biotech a obtenu, de la part de BPI France, une Aide au Développement Deeptech (ADD) d'un montant total de 1,5 million d'euros, composée d'avances remboursables et de subventions. Un premier versement de 450 k€ a été réalisé le 28 juillet 2023. En 2024, la société a perçu un deuxième versement de 600 k€ le 10 avril 2024.

Principes et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et en application des principes fondamentaux :

- Image fidèle,
- Comparabilité,
- Continuité d'activité,
- Régularité,
- Sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.



La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations financières sont présentées en milliers d'euros (k€) sauf indication contraire. Elles ont été arrêtées par la Présidente en date du 14 mai 2025 dans une perspective de continuité de l'exploitation.

Principe de continuité de l'exploitation

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance via diverses augmentations de capital, l'obtention d'aides publiques sous la forme de subventions ou d'avances remboursables, et le remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche.

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 1,6 million d'euros et la trésorerie disponible à 0,2 million d'euros.

La Société recherche activement des financements additionnels pour poursuivre et surtout accélérer ses travaux de recherche et développement. Ces financements pourront prendre la forme d'augmentations de capital, de financements bancaires ou obligataires, de contrats de collaboration, licences et développement, ou encore de subventions ou avances remboursables.

Dans ce contexte, et sur la base des prévisions de trésorerie révisées pour 2025, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation au moins pour les douze prochains mois.



PRINCIPALES METHODES UTILISEES ET COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition initial.

À la clôture des comptes, lorsque des événements ou des évolutions de marché laissent présager la nécessité d'une dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, les revenus futurs escomptés de l'activité concernée sont comparés à la valeur nette de ses actifs. Le cas échéant, les immobilisations correspondantes font l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour les ramener à leur valeur d'utilité.

- Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges d'exploitation. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- Intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- Capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- Évaluation fiable des dépenses de développement.

Au 31 décembre 2024, les immobilisations incorporelles s'élèvent à 7 834 K€ en valeur brute et 7 302 K€ en valeur nette. Elles sont principalement constituées des coûts liés aux études cliniques et précliniques, ainsi qu'aux activités CMC, réglementaires et à l'acquisition des licences sur brevets ou dépôts de brevets.

	Tableau des immobilisations		
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions
(En K€)			
Immobilisations incorporelles	5 170	2 664	-
Frais d'établissement et de développement	117		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 053	2 664	

	Tableau des amortissements		
	À l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions
(En K€)			
Immobilisations incorporelles	385	147	-
Frais d'établissement et de développement	62	23	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	322	124	

Les licences sur brevets et les coûts liés au dépôt de brevets sont amortis linéairement sur une période allant de 2,5 à 12 ans.

Les frais d'établissement sont amortis sur une période de 5 ans.



Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du taux de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agit d'une perte ou d'un profit potentiel. Dans le cas d'une perte potentielle, une provision pour perte de change est constatée.

Les créances litigieuses, contentieuses ou douteuses du fait de leur antériorité, font l'objet de dépréciations en fonction du risque de non-recouvrement.

- Créances

A la clôture 2024, Les autres créances s'élèvent à 1,5 million d'euros, incluant notamment la créance relative au Crédit d'Impôt Recherche 2024 pour 0,7 million d'euros et la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour 0,7 million d'euros.

(En K€)	Échéances des créances		
	Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
De l'actif immobilisé	-	-	-
De l'actif circulant	1 557	1 557	-
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances			
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	1 548	1 548	-
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	8	8	
Total Général	1 557	1 557	-

L'exhaustivité des créances au bilan a une date d'échéance inférieure à un an.

- Dettes

- Avances remboursables

Le détail des avances remboursables inscrites au Bilan en Autres Fonds Propres se présente comme suit :

(En K€)	Avances Remboursables			
	À l'ouverture de l'exercice	Encaissements	Remboursements	À la clôture de l'exercice
Avance BPI France	338	450	-	788
TOTAL	338	450	-	788

Au 31 décembre 2024, l'intégralité de cette avance remboursable est exigible à plus de 5 ans.



- o Dettes à court et long termes

La ventilation des dettes à court et long termes est présentée dans le tableau suivant :

(En K€)	Etat des dettes			
	Brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts Obligataires (1)	1 186	19	1 167	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1	1		
Emprunts et dettes financières diverses	1 847	1 847		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 498	3 498		
Dettes fiscales et sociales	122	122		
Autres dettes (3)				
TOTAL	6 653	5 486	1 167	-
(1) Dont emprunts souscrits en cours d'exercice	150			
(2) Dont emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Capitaux Propres

- Tableau de passage des capitaux propres

(En K€)	Tableau de passage des capitaux propres						À la clôture de l'exercice
	À l'ouverture de l'exercice	Affectation N-1	Augmentation de capital	Emission BSA	Autres variations	Résultat N	
Capital	626						626
Primes liées au capital et réserves	1 741			100			1 841
Report à nouveau	-861	-401					-1 262
Résultat	-401	401				-733	-733
Subventions d'investissement	848				334		1 182
TOTAL	1 954	-	-	100	334	-733	1 655

- Nombre d'actions ordinaires composant le capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social de 4Moving Biotech est divisé en 62 640 100 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 euro.

Ce nombre d'actions, sur une base non diluée, s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société.



- Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise :

Typologie	BSPCE 2021	BSPCE 2024
Date de l'Assemblée Générale / Décisions de l'associé unique	17-mars-21	21-juin-24
Nombre d'options autorisées	3 009 200	3 455 226
Date d'attribution	17/03/2021	01/07/2024
Nombre d'options attribuées	3 009 200	3 109 702
Nombre de bénéficiaires	1	4
Date d'expiration	17/03/2031	21/06/2034
Nombre de titres annulés /caducs	-	-
Nombre de titres exercés	-	-
Nombre de titres valides et non encore exercés	3 009 200	3 109 702
Nombre d'actions maximum à émettre correspondant	3 009 200	3 109 702
Prix de souscription par action	0,14	1,23
Vesting	n.a.	n.a.
Conditions de performance	n.a.	n.a.
Condition de présence	n.a.	Oui

La société a également émis d'autres instruments financiers mais ne peut fournir le nombre d'actions potentielles à émettre, les conditions d'exercices nécessaire au calcul n'étant pas connues à la date de clôture 2024.

Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face à des obligations légales ou implicites, résultant d'événements passés existant à la date de la clôture et pour lesquels une sortie de ressources est probable.

Au 31 décembre 2024, comme l'année précédente, la société n'a pas identifié de risque nécessitant l'enregistrement d'une provision.

Autres revenus – Subvention

Depuis sa création et en raison de son caractère innovant, la Société reçoit des aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques, telles que la Banque Publique d'Investissement, destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en « Subvention d'investissements » sur l'exercice.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche et développement sont activés au bilan lorsqu'ils respectent les 6 critères d'activation du Plan Comptable Général (voir note dédiée au bilan).

Les frais de recherche et développement ont été reconnus au bilan pour un total de 2 664 k€ sur l'exercice 2024.



Effectif

Sur l'année 2024, l'effectif moyen de la Société s'élève à 3,2 contre 2,4 pour l'année 2023 (y compris mandataires sociaux, hors personnel mis à disposition par 4P-Pharma, stagiaires et apprentis).

Crédit Impôt Recherche

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code général des impôts relatives au Crédit d'Impôt Recherche. Le Crédit d'Impôt Recherche a représenté un produit de 648 k€ sur 2024 contre 292 k€ en 2023.

Accroissements et allègements non comptabilisés de la dette future d'impôt (en base)

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2024. Compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 25%, l'économie d'impôt future est approximativement de 0,8 million d'euros.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 15 % pour la première tranche inférieure à 42 500 euros et 25 % pour la tranche supérieure à 42 500 euros.

Engagements donnés et reçus

Les engagements donnés de la Société ne sont pas communiqué car cela conduirait à communiquer des informations confidentielles.

Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

La rémunération allouée au mandataire social de la Société n'est pas donnée car elle conduirait à communiquer une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes relatifs à la certification des comptes annuels 2024 et aux services autres que la certification des comptes s'élève respectivement à 6,5 k€ et 4 k€.



Evènements Post-Clôture

En juin 2024, Satt Lutech a souscrit un BSA pour 100 k€ par compensation de créance. Ce BSA a été exercé en janvier 2025, générant une augmentation de capital de 1 040,50 €.

Par ailleurs, 4Moving Biotech bénéficie d'un financement dans le cadre du programme Eurostar. A ce titre, la société a encaissé en février 2025 le solde de la subvention, s'élevant à 183 K€.

En février 2025, la Société a réalisé une augmentation de capital de 1 m€ dont un montant nominal de 6 849,32 euros (portant le capital d'un montant de 627 441,50 euros à un montant de 634 290,82 euros) et une prime d'émission de 993 151,40 euros.

En mars 2025, la Société a réalisé une augmentation de capital de 2m€ dont un montant nominal de 13 698,63 € et une prime d'émission de 1 986 301,35 €, intégralement souscrite par la société mère 4P-Pharma, incluant 1m€ par compensation avec des comptes courants et 1m€ en numéraire.

Enfin, la Société a eu en avril 2025 la confirmation de l'obtention d'un financement d'un montant total de 7,6 millions d'euros dans le cadre du programme France 2030. Ce financement composé d'avances remboursables (52%) et de subventions (48%) permettra d'accélérer le développement clinique de son candidat médicament contre l'arthrose du genou.